



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

Résolution sur la crise économique et financière

Résolution multiple soumise par le Comité du CSEE et appuyée par le NASUWT (Royaume-Uni) en vue de son adoption à la Conférence du CSEE, la Conférence régionale de l'Internationale de l'éducation, réunie à Budapest du 26 au 28 novembre 2012, adoptée le 26 novembre 2012

La Conférence du CSEE, consciente que l'Europe se trouve à la croisée des chemins, soucieuse de son rôle de représentante des enseignants et du personnel de l'éducation, déplorant une crise économique et financière qui a pris en otage les budgets consacrés à l'éducation, en érodant la confiance dans les efforts communs et les solutions conjointes des pays,

Rappelant :

1. les déclarations du CSEE sur les situations nationales de 2009 (Finlande, Hongrie et Lettonie) et de 2011 (Roumanie, Grèce et Portugal), qui insistaient sur le fait que les investissements dans l'éducation ne peuvent pas être considérés comme un coût, mais bien comme un investissement essentiel dans l'avenir de ces pays,
2. les déclarations du CSEE à la réunion du Conseil européen du 17 juin 2010 et à la Commission européenne dans la perspective du Sommet du G8/G20 dans l'Ontario, qui soulignait que l'éducation est « l'investissement le plus judicieux en vue d'une relance durable »,
3. les déclarations du CSEE à la réunion du Conseil européen du 16 septembre 2010 et à la Commission européenne dans la perspective du Sommet du G20 à Séoul, qui réclamaient que l'éducation soit « protégée des réductions frappant les budgets du secteur public », étant donné qu'« aucun pays ne peut se permettre de sacrifier une génération d'enfants et de jeunes »,
4. la déclaration conjointe du 18 janvier 2011 du CSEE, de la FEEE, de la FSESP et de la CESI, les partenaires sociaux européens de l'éducation, qui affirmait que la voie à suivre pour l'UE consiste à « se muer en une économie fondée sur l'innovation, la connaissance et les compétences »,
5. la déclaration du Comité du CSEE des 10 et 11 octobre 2011, qui exprimait sa conviction qu'une « politique basée sur la solidarité et l'équité » était nécessaire, soutenue par la déclaration de la CES aux ministres des finances européens réunis à Wrocław les 16 et 17 septembre 2011, et reconnaissait que l'enseignement est un « investissement essentiel au bien-être des populations, d'aujourd'hui et de demain, et cela tout particulièrement dans un contexte de crise économique »,

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

6. les conclusions de la réunion spéciale du CSEE du 20 janvier 2012 déplorant les « plans d'austérité [qui] frappent les groupes les plus faibles de la société européenne », tout en s'inquiétant du fait que les « partis populistes de droite [puissent] tirer profit du désespoir des citoyens qui se considèrent abandonnés par leurs responsables politiques »,
7. la déclaration du CSEE sur les propositions de la Commission européenne dans le cadre du semestre européen 2012, qui affirme que l'éducation est un service public dont l'objectif n'est pas de réaliser des bénéfices, mais de donner « l'occasion à tous les citoyens de recevoir une formation de qualité, d'améliorer leurs qualifications et d'obtenir un meilleur emploi »,
8. le Cadre d'action et de campagne du CSEE sur la crise économique et les enquêtes européennes qui ont mis en évidence l'effet désastreux de la crise sur le secteur de l'éducation,

Réaffirmant :

9. la résolution sur le document de politique sur l'éducation du 6^e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE), qui défendait l'éducation en tant que droit humain et bien public et appelait à « un investissement dans l'éducation d'au moins 6 % du PIB »,
10. la résolution pour la région Europe, qui considère que de nombreux gouvernements nationaux « mettent en œuvre des réductions drastiques des financements consacrés à l'éducation », reconnaît que les investissements dans l'éducation sont « une priorité essentielle pour la viabilité d'une société de la connaissance dans l'Europe postindustrielle » et appelle les gouvernements européens à appliquer des « mesures fiscales justes et progressives pour [...] l'augmentation des investissements dans l'éducation »,
11. la résolution multiple sur le financement soutenu de l'enseignement public en pleine crise économique, qui : 1) affirmait sa détermination à « faire campagne pour une réglementation accrue des marchés financiers mondiaux » ; 2) reconnaissait que des sommes d'argent énormes échappent à toute taxation par le biais des « paradis fiscaux » ; 3) affirmait que la « responsabilité de la crise réside sans conteste dans la cupidité et l'imprudence du secteur financier », étant donné que la dette publique et les contraintes budgétaires ont explosé du fait du « renflouement du secteur financier » ; 4) déplorait l'adoption de mesures d'austérité par les gouvernements nationaux et 5) les invitait instamment à considérer l'éducation comme « le pivot des politiques sociales »,
12. la résolution sur le recrutement et la syndicalisation, qui affirmait que des syndicats indépendants et inclusifs et le droit de négociation collective sont essentiels pour perpétuer les droits fondamentaux de chaque individu au sein d'une société démocratique,

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

13. la résolution sur l'action syndicale contre les politiques néolibérales et les plans d'austérité en Europe, qui relevait les « conséquences négatives sur les conditions de travail des enseignant(e)s et appelait à des « programmes alternatifs d'investissement et de développement générant la croissance et l'emploi durables »,

Considérant :

14. l'article 3, paragraphes 3 à 6, de la stratégie et du plan d'action de la CES 2011-2015, adopté par le Congrès de la CES de 2011, qui considère l'opacité des produits financiers et la complexification des marchés dérivés, l'absence d'intervention gouvernementale, l'inégalité et les disparités croissantes des revenus, sans oublier la fixation à long terme de la valeur actionnariale à court terme, comme les facteurs les plus visibles à l'origine de la crise actuelle,
15. le manifeste d'Athènes du 19 mai 2011, dans lequel la CES s'engage à « se battre pour un "New Deal" européen pour les travailleurs, contre la gouvernance de l'austérité [...] et pour une gouvernance économique européenne au service des peuples européens et non des marchés »,
16. le plan d'action du CSEE sur l'égalité des genres, adopté par le Bureau exécutif du CSEE en 2010, et le programme d'action de la CES sur l'égalité hommes-femmes, qui appelle à intégrer la « dimension de l'égalité des chances et de perspective de genre dans tous les domaines de la planification et de l'activité politiques » et est conscient des effets négatifs de la crise économique et financière sur l'égalité de salaire et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée,
17. la déclaration de la CES du 25 janvier 2012 condamnant le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'union économique et monétaire, lequel, en tant que pacte budgétaire, contraint les États membres de l'Union européenne à « mener des politiques fiscales procycliques préjudiciables, qui donnent la priorité absolue aux règles économiques rigides à une époque où la plupart des économies sont toujours faibles et où le taux de chômage atteint des niveaux intolérablement élevés »,

Alors que :

18. l'approbation par le Conseil européen de la proposition de la Commission de lancer la stratégie Europe 2020 le 26 mars 2010, une nouvelle stratégie européenne pour l'emploi et la croissance, place l'éducation parmi les objectifs principaux,

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

19. la recommandation du Conseil du 13 juillet 2010 relative aux grandes orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union prévoit que « les États membres devraient élaborer des programmes nationaux de réforme conformes aux objectifs définis dans les lignes directrices intégrées "Europe 2020" », la décision du Conseil du 21 octobre 2010 énonce les lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres et l'article 145 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) prévoit que les États membres et l'Union « s'attachent [...] à élaborer une stratégie coordonnée pour l'emploi et en particulier à promouvoir une main-d'œuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter » et alors qu'il est évident qu'aucun des objectifs susvisés ne peut être mis en œuvre sans investir davantage dans l'éducation, en particulier en temps de crise,

Décide qu'elle :

- I. Déploie l'effet profond que cette crise a eu sur les enseignants, le personnel de l'éducation et les élèves et affirme que la réduction de la dette et du déficit publics par le biais de mesures d'austérité n'est pas une voie viable vers la croissance économique durable dans la situation actuelle que connaît l'Europe ;
- II. Invite instamment les décideurs européens et les gouvernements nationaux à reconnaître qu'il est de leur devoir moral de chercher une issue à la crise pour le bien des générations futures et de proposer des initiatives fortes pour une croissance durable et l'emploi – qui nécessitent des investissements accrus dans l'éducation – afin de stimuler l'économie européenne ;
- III. Réaffirme le fait que cette crise trouve essentiellement son origine dans le secteur privé et qu'il est tout à la fois immoral et inefficace de chercher des solutions en réduisant les investissements dans les services publics et l'infrastructure ;
- IV. Appelle les gouvernements nationaux à inverser immédiatement la politique de réductions salariales déflationnistes qui sert d'instrument d'ajustement budgétaire ;
- V. Appelle les décideurs européens et les gouvernements nationaux à travailler ensemble au démantèlement des paradis fiscaux tout en luttant contre la fraude et l'évasion fiscales et à renforcer la coordination des politiques fiscales en Europe afin d'augmenter les recettes fiscales et d'améliorer ainsi la situation budgétaire ;
- VI. Appelle les décideurs européens et les gouvernements nationaux à harmoniser l'assiette de l'impôt de sociétés en Europe, à fixer un taux d'imposition minimal pour les entreprises et à adopter des systèmes d'imposition justes, efficaces et progressifs afin de collecter des recettes supplémentaires pour les budgets de l'éducation ;

Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

- VII. Appelle les États membres de l'Union européenne à sommer le secteur financier d'assumer sa juste part des coûts de la crise en exprimant un soutien unanime au Conseil de l'Union européenne afin qu'il adopte une taxe européenne sur les transactions financières. Les propositions relatives à ce système commun ne devraient pas être réduites à une coopération accrue entre les États membres sur la base de l'article 20 du traité sur l'Union européenne (TUE) et des articles 326 à 334 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Elles devraient plutôt être adoptées sur la base de l'article 113 du TFUE ;
- VIII. Appelle les décideurs européens et les gouvernements nationaux à proposer un cadre réglementaire et de contrôle européen efficace, qui mette en place un arbitrage réglementaire et un mécanisme central et transparent de compensation des produits dérivés de gré à gré, une analyse macroprudentielle solide et l'harmonisation des exigences de capital et de liquidités tout en limitant les prises de risque excessives ;
- IX. Appelle la Banque centrale européenne à étudier toute alternative politique dans les limites de son mandat pour réduire les coûts des emprunts souverains à un niveau supportable ;
- X. Appelle les décideurs européens et les gouvernements nationaux à soutenir l'émission d'euro-obligations conjointement soutenues dans le cadre d'une politique économique et financière européenne commune, en tant qu'instrument de solidarité de la dette afin de faire baisser les taux d'intérêt sur la dette souveraine ;
- XI. Appelle les décideurs européens et les gouvernements nationaux à adopter un cadre pour l'allocation des fonds structurels non utilisés afin de soutenir un investissement durable, y compris dans l'éducation ;
- XII. Appelle les décideurs européens et les gouvernements nationaux à accroître leurs efforts de lutte contre la corruption et à aller plus loin dans une réforme de la gouvernance des entreprises, qui renforce les normes de transparence et de responsabilité et une participation démocratique ;
- XIII. Appelle les décideurs européens et les gouvernements nationaux à empêcher la privatisation et la commercialisation des services d'éducation et à défendre pied à pied la valeur ajoutée de l'égalité d'accès à tous les niveaux d'un enseignement public gratuit tout en soutenant les structures nationales de dialogue social, les droits syndicaux, la cohésion sociale et la solidarité intergénérationnelle ;
- XIV. Mène une campagne vigoureuse avec les organisations membres, la CES et les Fédérations syndicales européennes, afin de défendre le statut et les conditions de travail des enseignants ;



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

- XV. Défend les droits humains et syndicaux en faisant preuve de vigilance vis-à-vis des tentatives des gouvernements et des employeurs visant à saper les droits des syndicats d'enseignants et à les attaquer, et mène campagne contre ces manœuvres ;
- XVI. Continue à œuvrer afin que soit reconnue la contribution que les syndicats d'enseignants apportent à la mise en place de systèmes d'éducation effectifs ;
- XVII. Invite instamment toutes les parties prenantes de cette crise en Europe et au-delà à faire preuve de force morale en étant solidaires et en préservant – par des efforts accrus – la dignité des enseignants et du personnel de l'éducation par le biais d'investissements publics supérieurs dans l'éducation et, de la sorte à tendre une main secourable et efficace aux citoyens européens éduqués et responsables, présents et futurs.